

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **10 septembre 2018**

Décision n° **CP-2018-2578**

commune (s) : Limonest

objet : Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de la 2ème tranche de l'emprise de la rue Charles Machet et d'une parcelle située chemin de la Sablière, appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) - Classement dans le domaine public métropolitain

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 31 août 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 11 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Laurent), Barral, Mme Frih, M. Kabalo, Mme Belaziz.

Commission permanente du 10 septembre 2018**Décision n° CP-2018-2578**

commune (s) : Limonest

objet : **Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de la 2ème tranche de l'emprise de la rue Charles Machet et d'une parcelle située chemin de la Sablière, appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) - Classement dans le domaine public métropolitain**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1 et 1.11.

Dans le cadre de la réalisation du lotissement "le Vallon de la Sablière", la Métropole de Lyon a déjà acquis, par acte du 22 décembre 2014, la partie est de l'emprise de la rue Charles Machet à Limonest, correspondant à la 1^{ère} tranche de la voirie.

Aujourd'hui, la 2^{ème} et dernière tranche de la rue Charles Machet étant réalisée, la Métropole doit donc acquérir le terrain d'assiette correspondant aux parcelles cadastrées C 501, C 518, C 521 et C 531, pour une superficie totale de 1 878 m².

La réception des ouvrages aménagés par l'OPH LMH (voirie de desserte de l'opération rue Charles Machet, allant du programme Terre France au chemin du Vallon) a été constatée par un procès-verbal du 11 avril 2017.

Par ailleurs, la Métropole doit acquérir la parcelle de terrain d'une superficie de 10 m², cadastrée C 548, qui a été nécessaire à l'élargissement du chemin de la Sablière à Limonest.

L'OPH LMH céderait l'ensemble de ces parcelles, à titre gratuit, et libres de toute location ou occupation. Il conviendrait donc de classer ces parcelles dans le domaine public métropolitain ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre gratuit, de 4 parcelles de terrain cadastrées C 501, C 518, C 521 et C 531 une superficie totale de 1 878 m² situées rue Charles Machet et d'une parcelle de terrain cadastrée C 548 d'une superficie de 10 m² située chemin de la Sablière, sur la Commune de Limonest et appartenant à l'OPH LMH, respectivement dans le cadre de la création d'une voie nouvelle et d'un aménagement de voie.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - Prononce le classement dans le domaine public métropolitain de la voie nouvelle rue Charles Machet à Limonest.

4° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie individualisée le 22 janvier 2018, pour la somme de 935 000 € en dépenses, sur l'opération n° OP09O4367.

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 21 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 2 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

6° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041, en dépenses - compte 2112 - fonction 01 et en recettes - compte 1328 - fonction 01 sur l'opération n° OP09O2754.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 septembre 2018.